



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le 27/06/2024

ID : 083-218300036-20240625-DCM2024_045-DE



Délibération N° 2024-045

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq juin, à 21 heures,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Michel MANISCALCO, Christian CHILLI et Fabien MICHEL.

Excusées : Julie LUCCIONI représentée par Christian CHILLI,
Carmen FERNAGUT représentée par Hugues MARTIN,
Claire CANDELA représentée par Aude ABIME.

Absente : Virginie MICHEL.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 13 Nombre de membres présents : 9 Nombre de Suffrages exprimés : 12
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

CESSION D'UNE PARTIE DE PARCELLE AVEC SERVITUDE D'ACCES AU QUARTIER GRAND PUIITS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a signé une convention d'occupation du domaine public avec la société Free Mobile en date du 27 mars 2018 pour l'occupation d'une surface de 20 m² de la parcelle cadastrée H 447 située au quartier Grands Puits pour l'implantation et l'exploitation d'une antenne relais en contrepartie d'une redevance annuelle de sept mille euros pour une durée totale de 12 années avec tacite reconduction par période de six années.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par courrier du 2 octobre 2020, la société Free Mobile a informé la commune d'Ampus d'une réorganisation de son parc de stations radioélectrique et du transfert de l'activité de gestion et d'exploitation de ses sites à la société On Tower France.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de la société On Tower France daté du 30 avril 2024 qui nous informe d'une proposition d'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée H 447 sise au quartier Grand Puits pour une superficie d'environ 30 mètres carrés sur laquelle est implantée l'infrastructure de téléphonie mobile.

La société On Tower France demande également une servitude de passage notamment sur la parcelle cadastrée H 24 pour permettre l'accès à l'infrastructure et une servitude de tréfonds pour permettre l'alimentation des équipements avec les adductions électriques, autres canalisations et toutes les lignes souterraines nécessaires.

Monsieur le Maire précise que la société On Tower France propose d'acquérir cette micro-parcelle avec les servitudes de passage et de tréfonds pour un montant de 72300 euros et que la société On Tower France prendra à sa charge les frais d'honoraires du géomètre-expert qui procèdera à la division parcellaire, les émoluments du notaire ainsi que les droits et taxes relatifs à la publicité de l'acte de vente.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans la convention d'occupation du domaine public signée en 2018 il est indiqué dans l'article 13 des conditions générales que l'occupant peut résilier la convention avant la fin de celle-ci pour causes de : perturbations des émissions radioélectriques, changement de l'architecture du réseau exploité, modification du réseau due à une évolution technique, restructuration de la société, etc ...

Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas nécessaire d'effectuer une demande d'évaluation par le service des Domaines pour cette opération.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la cession de la micro-parcelle d'une superficie d'environ 30 mètres carrés située au quartier Grand Puits sur laquelle est implantée une antenne relais ainsi que les servitudes d'accès et de tréfonds.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la cession à la société On Tower France d'une micro-parcelle d'environ 30 mètres carrés issue de la division de la parcelle H 447 située au quartier Grands Puits,

APPROUVE une servitude de passage notamment sur la parcelle cadastrée H 24 pour permettre l'accès à l'infrastructure et une servitude de tréfonds pour permettre l'alimentation des équipements avec les adductions électriques, autres canalisations et toutes les lignes souterraines nécessaires,

PRECISE que le montant de cette cession avec les servitudes est de 72300 euros,

PRECISE que les frais d'honoraires du géomètre-expert seront à la charge des acquéreurs,

PRECISE que les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs,

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer l'acte de vente,

AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

